

**VIEUX-QUÉBEC - CAP-BLANC -
COLLINE PARLEMENTAIRE**

RAPPORT ANNUEL 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.1 Membres au 31 décembre 2017 (notes jusqu'au 23 avril 2018)	5
1.2 Fonctionnement	5
1.3 Participation aux assemblées	6
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement	6
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 11 AVRIL 2017 AU 22 AVRIL 2018)	8
2.1 Port de Québec (APQ)	8
2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP	8
2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois	9
2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC).....	9
2.1.4 Spa Nordique à l'Anse Brown	10
2.2 Table de concertation du Vieux-Québec.....	10
2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles	12
2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval	13
2.5 Hébergement illégal.....	15
2.5.1 Comité aviseur et consultations faites par les Conseils de quartier	16
2.6 Implications-interventions dans la communauté.....	17
2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons.....	17
2.6.2 Projet compost	18
2.6.3 Jardins communautaires.....	18
2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et	19
autres implications	
2.7.1 Consultations en amont.....	19
2.7.2 Grands événements et amuseurs publics.....	19
2.7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	20
2.7.4 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire	21
2.7.5 Piste cyclable dans le vieux port de Québec et sur Dalhousie	21
2.7.6 Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec.....	21
2.7.7 Intervention du Conseil de quartier dans le domaine de la mobilité.....	22
2.7.8 Présentations-conférences au Conseil de quartier.....	22
2.7.9 Autres implications	22

2.8	Cadre de référence et plan pour nos actions	22
2.8.1	Initiative « Vision » pour notre quartier	23
2.8.2	Plan d'action du Conseil pour 2016-2018	23
2.9	Médias, communications et Facebook	25
2.10	Plaintes, interventions de citoyens (11 avril 2017 au 22 avril 2018)	25
3.	LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	26
3.1	Période de janvier à décembre 2017	26
3.2	Période de janvier à avril 2108	31
4.	LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	32
4.1	Participations des membres du conseil d'administration (2017)	32
4.2	Autres participations	32
5.	LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER	
	(2017)	33
6.	LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX(2017)	33
7.	LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08	34
8.	LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 11 AVRIL 2017 AU 22 AVRIL 2018	40
9.	ÉTATS FINANCIERS	42

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire est heureux de présenter son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2017. Toutefois, comme pour les années passées, nous y apportons les compléments requis qui permettront au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions de janvier à avril 2018. Pour le rapport de nos activités, lorsque nécessaire, nous indiquons que la période couverte est du 10 avril 2017 au 23 avril 2018, soit de l'Assemblée générale annuelle 2017 à celle de 2018. Pour d'autres sections de ce rapport, et pour des raisons de standardisation de présentation au fil des années, la période couverte est de janvier à décembre, une mention de celle-ci est alors indiquée.

Les mandats que le conseil reçoit de l'Arrondissement ou qu'il se donne par son pouvoir d'initiative sont très exigeants et sont accomplis avec grand succès, et ce, grâce à une solide équipe d'administrateurs dédiés aux meilleurs intérêts de notre quartier. De chaleureux remerciements leur sont adressés pour leur dévouement et leurs généreuses implications.

Le conseil est très heureux de rendre compte des résultats plus que satisfaisants obtenus, à l'image des années passées, grâce à un excellent travail d'équipe. Ceux-ci sont présentés tout au long de ce rapport. En plus des responsabilités inhérentes au conseil, ex : consultation publique consécutive aux projets de modification de zonage soumis par la Ville, dont les modifications au PPU Colline Parlementaire et dossiers plus ponctuels, s'ajoutent diverses préoccupations de la collectivité.

Le rythme effréné se maintient d'année en année. Les préoccupations du conseil de quartier furent nombreuses, notamment celles relatives à la quiétude du milieu de vie des résidants. À titre d'exemple, notre soirée d'échange tenue le 10 octobre dernier visant à recueillir des résidants de notre quartier leurs préoccupations et opinions concernant les Grands événements et les Amuseurs publics. De plus, nous avons amorcé une réflexion qui débouchera à terme sur une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont de nos actions. Ce qui sera, notamment, de nature à guider et être complémentaire à la réalisation de notre Plan d'action 2016-2018, et sa mise à jour.

Consécutivement à la réalisation de notre plan d'action, certaines interventions touchaient les préoccupations de l'habitation et les dossiers de la table de concertation du Vieux-Québec, et à son plan d'action, ont retenu notre attention. À titre d'exemple nos préoccupations sur la mobilité doivent être soulignées et à cet effet le Conseil est associé à l'étude « Confort Vélo-Piéton du Vieux-Québec » qui est actuellement faite par la Ville et qui découle du Plan d'action de la Table de concertation du Vieux-Québec auquel le Conseil est intervenu et a été associé. S'ajoutent également nos préoccupations concernant les opérations du Port et de ses projets de développement. De plus, les commentaires et plaintes de nombreux résidants, sur de multiples préoccupations, ont aussi retenu notre attention.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont participé jusqu'à présent à plus d'une cinquantaine de réunions, de rencontres, conférences et autres événements.

Le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, notamment le Comité de travail sur l'hébergement touristique Ville - Office du Tourisme, la table de concertation du Vieux-Québec, le Comité de Cohabitation Port-Communauté du Port de Québec et d'autres également. Il a participé à toutes les rencontres et y a relayé les préoccupations du conseil. En somme, la participation du président au sein de ces comités a permis de soulever et de documenter les enjeux importants qui sont présents dans notre quartier. Le président a par ailleurs, encore cette année, représenté le Conseil à quelques reprises au sein du Regroupement des 25 conseils de quartier de la Ville concernant l'élaboration de position commune afin de

promouvoir la conservation du pouvoir référendaire, réf. réglementation découlant des projets de loi 109 et 122 et également une position commune concernant le Plan de mobilité durable.

Il a été aussi sollicité par les différents médias télé, radio et écrits afin d'exprimer, à plus d'une dizaine de reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Tous ces efforts investis par le conseil dans autant d'interventions représentent la voix citoyenne et s'inscrivent dans les orientations de son plan d'action, soit :

- soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle;
- promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel;
- renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec et nous le remercions chaleureusement pour son dévouement. De plus, en appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs employés de la Ville, ce qui a été des plus appréciés.

M^{me} Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et présidente du comité vigilance des activités portuaires et M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif et également présidente de la table de concertation du Vieux-Québec, ont également apporté leur précieuse collaboration à la réalisation des mandats du conseil et nous les en remercions, et profitons de l'occasion de leur départ de ces responsabilités, pour les remercier bien chaleureusement de toute la contribution très positive qu'elles ont apportée au cours de ces nombreuses années. Nous tenons également à remercier et souligner l'arrivée de nouvelles responsables suite à l'élection municipale de novembre 2017, soit Mme Geneviève Hamelin à titre de nouvelle présidente de notre Arrondissement, ainsi que Mme Marie-Josée Savard à titre de nouvelle vice-présidente de l'exécutif et présidente de la Table de concertation du Vieux-Québec. Elles pourront compter sur l'entière collaboration du Conseil dans la poursuite de la réalisation de nos objectifs communs.

En terminant, nous tenons aussi à remercier notre conseillère municipale, M^{me} Anne Guérette, pour son implication et sa participation active à toutes les réunions du conseil d'administration. Suite à son retrait de la vie politique, et à l'élection de Jean Rousseau, comme nouveau conseiller municipal, nous lui souhaitons la bienvenue et lui assurons notre engagement à réaliser en commun les objectifs que nous nous sommes fixés pour notre quartier. Nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Avril 2018

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2017 (notes jusqu'au 23 avril 2018)

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :
(la liste ici-bas est à jour en date du 10 avril 2017 avec les notes requises)

Membres avec droit de vote :

Mme Renée Lamoureux	Administratrice (2019)
Mme Nicole Podeur	Administratrice (2019)
Mme Francine Rivard	Administratrice (2018)
M. Pierre Baillargeon	Vice-président (2019)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2019)
M. Laurent Généreux	Secrétaire (coopté 2018) ¹
M. Pierre Landry	Administrateur (coopté 2018) ²
M. Gilles Piché	Administrateur (2018)
M. Alain Samson	Président (2018)

NOTE

1) M. Laurent Généreux a été coopté au mois d'avril 2017.

2) M. Pierre Landry a été coopté au mois d'avril 2017

Un poste électif (1 résidante) ainsi qu'un poste coopté sont vacants, en date du 23 avril 2018.

Membres sans droit de vote :

Mme Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants (jusqu'en novembre 2017)

M. Jean Rousseau, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants (depuis novembre 2017)

Secrétaire de rédaction

Mme Jade Pelletier Picard (depuis février 2017)

Personne-ressource du Service de l'interaction citoyenne au conseil de quartier

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2017, outre l'assemblée annuelle et deux assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu onze assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville et bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, au moins une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, au 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire ».

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/index.aspx

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource au Service de l'interaction citoyenne est :

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
Ville de Québec
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6101, poste 3621
Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 11 AVRIL 2017 AU 23 AVRIL 2018)

2.1 *Port de Québec (APQ)*

En considérant qu'une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du conseil et que ses opérations ont des répercussions quotidiennes sur les résidants du territoire et principalement de certains quartiers centraux de notre arrondissement, dans la tradition des dernières années notre conseil apporte à ce dossier tout le suivi exigé.

2.1.1 *Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP*

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité qui a été très actif, s'étant réuni à 8 reprises durant la période visée.

En résumé, pour la période, le Port a présenté une mise à jour de son plan d'action en développement durable (PADD 2017-2022), la modification de son modèle d'affaire pour Beauport 20/20 en terminal de conteneurs ainsi que des précisions sur les procédures du recours collectif. Des membres du comité ont eu l'opportunité de visiter sur le territoire du Port le site de Glencore et a vu ses opérations de transbordement avec son navire Raglan/Glencore. De plus, relativement au transport ferroviaire, en lien avec le Port dans Limoilou, une rencontre d'information a eu lieu avec un représentant de la police de Québec et du service de sécurité du CN. De plus, la Direction de Santé publique a présenté une mise à jour de l'étude « Mon environnement; ma santé ».

De plus, et de manière statutaire, le Comité, prend connaissance régulièrement des données et d'études du ministère de l'environnement (MDDELCC) relativement à la qualité de l'air. La Direction de la santé publique présente aussi statutairement les informations requises. Le Comité est aussi actif pour des démarches pour la poursuite de rencontres avec des utilisateurs de l'APQ (locataires/opérateurs). De plus, le Comité voit à la réalisation de son plan d'action dont la poursuite de la mise en place d'informations sur son site Web, d'ailleurs une riche documentation y est déposée, dont les procès-verbaux bilans annuels et autres, méritant assurément d'y être consultée sur <http://cvap.quebec/>.

Le comité tenait, le 22 juin 2017, sa quatrième rencontre annuelle et y présentait son « Bilan des activités ». Le bilan fût très satisfaisant et ses travaux ont permis de poursuivre avec l'APQ un dialogue constructif et une prise de conscience par celui-ci de l'amélioration de ses pratiques.

L'on se rappellera que le comité (CVAP) a été mis sur pied en mai 2013 dans la foulée des actions citoyennes initiées par une résidante de Limoilou, Mme Véronique Lalande. Il est formé de dix-sept membres, dont la moitié de citoyens représentant sept conseils de quartier, dont en plus de notre conseil et de ceux du Vieux-Limoilou, Maizerets, Lairet, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste et récemment Chutes-Montmorency auxquels s'ajoutent deux membres de groupes environnementaux. Les autres membres proviennent d'élus, dont la Présidente de l'arrondissement La Cité-Limoilou et de gestionnaires municipaux, d'intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du Port de Québec. M^{me} Suzanne Verreault, en assume la présidence, elle est la conseillère municipale du district de Limoilou, récemment nommée en novembre 2017 membre du comité exécutif et responsable notamment du dossier de l'environnement. Il est à noter que Mme Véronique Lalande d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » a remis sa démission en novembre 2015.

2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois

En décembre dernier Arrimage Québec annonçait que ses silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon n'accueilleraient plus les granules de bois de l'entreprise Rentech. Déjà l'an dernier nous précisions que les opérations étaient au ralenti dû à une faible disponibilité de granules de bois. Le président du Port annonçait tout récemment qu'il pourrait y avoir un plan B, en remplacement des granules de bois, un dossier en développement, à surveiller de près.

L'on se rappellera que la première livraison de granules de bois pour les silos s'est faite avec beaucoup de retard, en mai 2015, soit un an et demi après l'érection dans la controverse du premier silo. Autre retard, le premier bateau qui en a pris livraison a quitté pour l'Angleterre au début janvier 2016. Les deux silos avaient été construits dans l'urgence à la fin de 2013 et au début de 2014 parce que les premières livraisons de granules devaient arriver quelques mois plus tard.

La construction de deux silos a suscité, lors de leur construction, une grande désapprobation des résidents de Cap-Blanc, des Jardins Mérici et de différents partenaires de notre communauté. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition. Il a été reproché, et ce par un très large consensus de ces intervenants, le manque de consultation de la population en amont par le port pour la réalisation de ce projet. De plus, des craintes ont été exprimées concernant les risques et d'éventuels non-respects des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance, de bruit et de poussière. Cette attitude du Port et d'Arrimage Québec a eu pour conséquence de créer un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté de la région interpellé par cette attitude.

2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

Le comité s'est réuni à six reprises durant la période. Les rencontres ont été consacrées à la présentation de plusieurs projets du port, dont les états d'avancement du projet Beauport 2020 et de sa modification de son modèle d'affaires en terminal de conteneurs, l'état d'avancement de la réalisation du projet de Spa Nordique Strom à l'Anse Brown, ainsi que la mise à niveau du Plan d'action de développement durable (PADD 2017-2022) et de l'état d'avancement de la vaste étude effectuée par la Direction de la santé publique « Mon environnement; ma santé ». D'autres informations statutaires ont été données notamment sur les plaintes et les mesures des particules fines sur le site Web du port.

À titre de rappel, au printemps 2012, le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté (CRC) afin de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci. En décembre 2015, le CRC changeait de nom pour devenir le CCPC.

Notre conseil de quartier est membre statutaire de ce comité (CCPC), accompagné de plus d'une quinzaine d'autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du port : groupes économiques, d'utilisateurs, d'environnementaux, municipaux (Lévis-Québec) et de citoyens (CCVQ). À ce jour, seul un autre conseil de quartier, celui de Maizerets, siège à ce comité.

La description du comité et ses règles de fonctionnement sur le site Internet du Port de Québec, à <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

Les comptes rendus sont également mis en ligne à cette même adresse dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC.

2.1.4 Spa Nordique à l'Anse Brown

Les travaux pour la construction du Strom Spa nordiques ont débuté en juin 2017. Ce projet remonte à novembre 2016 où le Port de Québec annonçait son l'établissement d'un spa nordique à l'Anse Brown et tel prévu à ses processus le Port a soumis ce projet à une consultation conformément à son « Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) ». Les résultats ont été publiés sur le site web du Port de Québec.

Dans ce cadre de consultation, le Conseil a tenu à faire part au Port de sa position et adopta à sa réunion régulière du 12 décembre une résolution demandant :

- Que la Ville exerce ses pouvoirs réglementaires en matière de zonage pour ce secteur ;
- Que la Ville et le Port procèdent à l'établissement d'une « Vision d'ensemble et commune » de ce secteur, anse Brown, pour son aménagement et son développement, et ce, intégré au voisinage et aux projets à venir touchants ou pouvant affecter ce secteur anse Brown ;(NOTE : le CCPC a accepté de se saisir de ce dossier et une première réunion se tiendra bientôt)
- Que cette « Vision d'ensemble et commune » soit soumise à une consultation publique ;
- Que par la suite de l'établissement de cette vision il y ait appel public à projets d'aménagements et de développement.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec

Les dossiers et préoccupations de la Table de concertation du Vieux-Québec sont assurément au centre des dossiers prioritaires du conseil de quartier et de son Plan d'action (voir section Plan d'action du conseil).

Durant la période visée, la Table de concertation du Vieux-Québec ne s'est pas réunie. La dernière réunion a été tenue en février 2017 et une rencontre prévue en mai 2017 a été reportée. La prochaine rencontre est prévue la même journée que notre assemblée annuelle soit le 23 avril 2018. Cette situation exceptionnelle n'a pas empêché la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'action dont notamment ceux de la mobilité dont deux membres du Conseil sont activement impliqués au sein du comité de la ville devant mettre en place un « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec », voir dossiers de la mobilité.

De plus, deux activités financées par la Table ont vu avec un vif succès leur réalisation à la fin du printemps et début été 2017, soit « Les Veillées de l'organisation du Code Universel » et « Les cartes postales/fête des voisins de La Maison de la Littérature », il s'agit essentiellement de projets dits culturels et d'animation visant notamment l'implication citoyenne des résidents du Vieux-Québec, de belles expériences à reprendre certainement.

La reprise des rencontres permettra assurément de continuer d'être un lieu privilégié d'informations et d'échanges sur des projets prévus et suivis des enjeux pour le Vieux-Québec, ainsi que la poursuite de la réalisation de son plan d'action (incluant des actions et des porteurs). Le Plan d'action de la Table a été rendu public en mai 2016. L'exercice a certes été long et, à certains égards, lourd, des résultats concrets tardant largement à venir après un début qui datera de 6 ans en juin prochain, mais force de constater qu'il est porteur, du moins il est à espérer.

Le plan d'action de la Table détaillé peut être consulté sur le site web de la Ville à l'onglet Vieux-Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/arrondissements/lacitelimoilou/vieux-quebec/plan-action.aspx>

En résumé :

Regroupés sous 6 axes d'intervention, les objectifs spécifiques dégagés par le plan d'action se détaillent ainsi :

Habitation

- Contribuer au développement d'une vision d'ensemble en collaboration avec les différents partenaires du milieu
- Assurer une mixité
- Favoriser la rétention des résidants permanents

Commerces et services

- Favoriser une offre de services et de commerces complète pour les résidants
- Soutenir la vitalité des artères commerciales existantes

Mobilité

- Développer des liens physiques pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec en prenant en compte les personnes à mobilité réduite et les citoyens-enfants
- Poursuivre les aménagements favorables aux piétons dans le Vieux-Québec

Arts et culture

- Développer une place plus grande pour la culture et la création
- Mettre en valeur la qualité et la diversité des activités artistiques et culturelles et promouvoir l'offre auprès des citoyens pour faire du Vieux-Québec le lieu privilégié de fréquentation artistique et culturelle

Communication et promotion

- Promouvoir le Vieux-Québec comme milieu de vie de qualité
- Améliorer la diffusion de l'information

Tourisme et patrimoine

- Reconnaître et promouvoir l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine dans l'évolution du Vieux-Québec
- Promouvoir le Vieux-Québec comme site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Conseil de quartier accorde la plus grande importance à l'axe « Habitation » et apporte la plus grande des vigilances à tout ce qui touche cette priorité notamment dans les dossiers relevant de sa responsabilité. Pour l'axe « Commerce et services », certaines études sous la responsabilité de la Ville sont à compléter en regard du mix commercial et le Conseil collabore avec la SDC du Vieux-Québec (Société de développement commercial) à cet égard. Concernant l'axe « Mobilité », deux membres du Conseil ont été désignés et sont activement impliqués au sein du comité Ville « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec ». Pour les trois autres axes, ainsi que pour l'ensemble du Plan, d'autres actions plus structurantes devront être vraisemblablement annoncées et entreprises.

Il est utile de rappeler que cette Table de concertation a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec, organisés, à l'automne 2010, par le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ).

La table a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique, notamment l'établissement d'un plan d'action afin de palier à la diminution de résidants permanents dans le Vieux-Québec et de dégager un pouvoir attractif. L'objectif ultime est d'augmenter de 500 le nombre de résidants permanents dans le VQ d'ici 2021.

Notre conseil siège à cette table avec plus d'une quinzaine de représentants d'organismes, d'institutions, de maisons d'enseignements, d'associations de commerçants, de citoyens du Vieux-Québec, de Parcs Canada de représentants d'organismes du Gouvernement du Québec, dont la députée de Taschereau, ainsi que trois élues de la Ville. Cette table est actuellement présidée par Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec. Elle remplace depuis novembre 2017 Mme Julie Lemieux qui n'avait pas renouvelé son mandat de conseillère municipale, Mme Lemieux a accompli un travail remarquable comme présidente de la Table.

Notre conseil a déposé, à la table, en janvier 2016 sa vision des priorités du projet de Plan d'action de la table qui essentiellement se recoupe avec celles de son propre Plan d'action. Ces priorités sont l'habitation, soit par la construction de nouveaux logements, l'occupation des logements vacants aux étages sur les artères commerciales, la réduction du nombre de logements à louer, tout en favorisant des projets visant la mixité sociale, les jeunes familles et en se préoccupant des opportunités offertes par le développement de projets à l'îlot Charlevoix (ex. Budget) et Saint-Louis-de-Gonzague. À celles-ci, s'ajoutent un mix-commercial de services et commerces répondant aux besoins des résidants, ainsi que la mise en place des moyens permettant de créer une vie de quartier de qualité passant entre autres par l'amélioration du sentiment d'appartenance.

Nous avons aussi souligné l'importance d'avoir un plan musclé de revitalisation du Vieux-Québec doté de moyens bien identifiés, d'échéanciers rigoureux et de supports financiers et administratifs clairement imputable. De plus, sur un sujet préoccupant à terme, déménagement de l'Hôtel-Dieu, le conseil a demandé que la table insère cette préoccupation dans son Plan d'action.

Le 8 mai 2014, la Table tenait un forum réunissant près de 80 personnes qui se sont concertées afin d'identifier de nouvelles actions pour le Vieux-Québec. Les présentations de cette journée, notamment constituées d'études des plus pertinentes, sont disponibles et à consulter sur le site Web du Conseil de la Ville de Québec au https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/activites-conferences-realizations.aspx, on peut y accéder en choisissant « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire » et sélectionner l'onglet « Activités, conférences et réalisations ».

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles

Toujours d'actualité durant l'année, on ne sait toujours pas quelle sera la vocation de l'immeuble de l'Hôtel-Dieu, ce que le ministre Barrette a déclaré c'est que « la vocation-hôpital disparaîtra » et « qu'il va y avoir de la santé et ce ne sera pas minimaliste ». Lors d'une récente rencontre, les Augustines ont porté à l'attention du ministre plusieurs suggestions.

Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus, tel qu'annoncé le 26 mars 2013 par la première ministre du Québec de l'époque, M^{me} Pauline Marois et a été confirmé, à plusieurs reprises par l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette.

Encore cette année, notre Conseil s'est préoccupé de cet important enjeu. Le Vieux-Québec est très soucieux des graves impacts notamment socio-économiques de ce projet sur son territoire. À cet égard, notre conseil, de concert avec la table de concertation du Vieux-Québec, suit ce dossier avec beaucoup d'attention et a, à nouveau, fait connaître publiquement ses inquiétudes comme il l'a déjà fait dans le passé.

En regard de la disposition des terrains et immeubles, il y a actuellement trois projets en cours. Le terrain de l'îlot Charlevoix (ancien Budget) a été acquis par la Ville et un projet de commerces au rez-de-chaussée et de logements aux étages pourra éventuellement voir le jour. Un appel à projets a été lancé par la Ville récemment.

Les terrains et ses immeubles de l'îlot Saint-Louis de Gonzague-Nazareth ont vu l'annonce d'un projet par GM Développement (Campeau) et une rencontre d'informations et d'échanges avec les citoyens et voisins eut lieu le 13 juillet 2017, près de quatre-vingts personnes étaient présentes. Ce projet n'a pas encore été autorisé par les autorités et les démarches éventuelles de modification réglementaire, s'il y avait lieu, n'ont pas encore été annoncées.

Ce projet sera certainement suivi de très près. L'on se rappellera que certains groupes de citoyens et le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'activent depuis plusieurs années à ce que ces immobilisations soient réservées pour des logements locatifs développés selon le modèle coopératif ou autre modèle favorisant la mixité sociale et l'établissement de jeunes familles dans le quartier, en priorité. Des condominiums pourraient s'y insérer également dans une perspective de mixité sociale. Ces terrains sont d'une grande valeur pour la vitalisation du Vieux-Québec et le conseil s'est déjà positionné à cet égard.

L'on notera qu'en février 2017 la Ville déposa, pour consultations, lesquelles furent acceptées par le Conseil de quartier, ses propositions de modifications de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour la Colline Parlementaire dans lequel elle propose d'inclure à celui-ci la zone de l'îlot Saint-Louis de Gonzague-Nazareth. On y attache la désignation « sites potentiels de consolidation » avec des critères liés à l'implantation, gabarit, architecture, intégration au paysage urbain, devant favoriser la préservation, la mise en valeur et le recyclage à des fins résidentielles et la préservation soit d'une part des perspectives visuelles sur les murs de fortifications et d'autre part de la plus importante possible du couvert végétal existant. De plus, la hauteur maximale est fixée à 16 mètres.

Le troisième terrain est celui-ci du 1147, rue Saint-Vallier, terrains situés juste en contrebas de l'Hôtel-Dieu, terrains actuellement vacants et pouvant accueillir des unités d'habitation, un projet sera soumis éventuellement au Conseil pour consultation publique.

2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval

En concordance avec notre Plan d'action et ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance, nous déplorons, encore cette année, la pauvreté de l'offre de loisirs dans le Vieux-Québec.

Le conseil a poursuivi ses réflexions à cet égard dans la poursuite des démarches déjà entreprises ces dernières années avec l'arrondissement. Dans cette perspective, il apparaît pertinent qu'un organisme de loisirs doive être créé dans le Vieux-Québec, facilité éventuellement par un OBNL, permettant de mettre à contribution les divers équipements et ressources provenant notamment de certains organismes culturels et institutions scolaires. Au départ, une offre modeste pourrait être développée et ensuite augmentée graduellement en fonction des besoins.

Tel que mentionné à notre rapport annuel de l'an dernier, 2015, les moindres interventions, même modestes, méritent toute notre attention et d'ailleurs notre conseil a été sensibilisé à un besoin visant une augmentation du nombre d'heures de bain libre pour adulte à la piscine du Collège François-de-Laval. Le Conseil s'était engagé à mener une consultation électronique et papier pour rejoindre le plus d'utilisateurs actuels et potentiels possible pour ainsi déterminer quels moments seraient les plus appropriés pour des heures additionnelles. La piscine est accessible aux résidents suite à une entente avec la Ville de Québec, ceux-ci semblent enthousiastes pour cet équipement sportif.

La décision de mener cette consultation a été prise lors de notre assemblée régulière du 14 mars 2016. La consultation a été menée au moyen d'un sondage de type Google Forms, accessible à partir du 17 septembre 2016 jusqu'au 4 janvier 2017 (date du dernier questionnaire complété). Il s'agissait d'un questionnaire comprenant des questions à choix de réponses ainsi que des sections pour des commentaires facultatifs. Le lien vers la consultation a été envoyé via la page Facebook du conseil, tandis que quelques dizaines de feuillets de type « papillon » avec la description du sondage et l'adresse permettant d'y accéder ont été imprimés et remis à deux reprises aux employés à l'accueil de la piscine, qui se sont chargés de les transmettre aux utilisateurs. À la clôture, 88 questionnaires ont été complétés, et un courriel a été reçu à l'adresse du Conseil.

Un rapport fut déposé lors de l'assemblée régulière du Conseil le 9 janvier 2017. Les recommandations de celui-ci sont à l'effet qu'il y a une volonté claire des utilisateurs actuels de la piscine A. Couture et d'un nombre significatif de résidents et de travailleurs pour les heures d'ouverture au public soient prolongées. À la lumière des réponses obtenues, les participants au sondage souhaiteraient, en majorité, à la fois le maintien des plages horaires actuelles ainsi que davantage de plages horaires les soirs de semaine entre 19h et 21h, et ce, peu importe le soir.

Compte tenu des ressources en jeu, le conseil d'administration a jugé opportun de demander l'ouverture, dans un premier temps, d'une plage horaire additionnelle de bain réservé aux adultes de deux heures entre 19h et 21h un soir de semaine, soit le lundi soir.

Comme suite du dépôt du rapport et des commentaires émis, une résolution du conseil de quartier a été adoptée à l'unanimité demandant aux autorités concernées d'ajouter nouvelle plage horaire pour le bain réservé aux adultes à la piscine A. Couture du Collège François-de-Laval, ouverte au public, les lundis soir, entre 19h et 21h.

Cette demande, sous forme de résolution, accompagnée d'une lettre explicative datée du 13 février dernier, fut acheminée à Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou ainsi qu'à Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement et M. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissement. À titre d'intervenants directement concernés, avait été mis en copie conforme M. Marc Dallaire, directeur général du Collège François-de-Laval.

Le conseil de quartier a reçu le 16 juin 2017 une réponse de Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement. Dans sa lettre, Mme Guay-DeFoy avance que suite à propre étude, la ville est parvenue à des conclusions différentes que le conseil de quartier quant à la popularité de la piscine A. Couture. Elle mentionne aussi qu'il en coûte beaucoup plus cher par baigneurs qu'à la piscine Ferland ou Lucien-Borne. Elle mentionne aussi « *qu'une mécanique de révision de l'horaire des bains libres a été mise en place en 2014. La prochaine évaluation de la grille des bains libres est prévue à l'hiver 2017 -2018. C'est à ce moment que l'ensemble des statistiques de fréquentation seront analysées pour apporter ou non des ajustements à la grille horaire de chacune des piscines, incluant la piscine A. Couture.* »

Le conseil de quartier se désole du refus de la ville et continue tout de fois à proposer la prolongation des heures d'ouverture de la piscine A. Couture. De plus, le conseil demeure vigilant quant à l'exercice de révision des grilles horaires de chacune des piscines pour que les citoyens du Vieux-Québec ne soient pas davantage privés de bains libres.

Toutefois, sur une note plus positive, Mme Guay-DeFoy conclut sa lettre en mentionnant l'ouverture éventuelle du nouveau YMCA sur la rue du Pont, dans Saint-Roch, près du pied de l'escalier Lépine, soit proche de la frontière entre les conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, Saint-Jean-Baptiste. Quoique son accès depuis notre quartier peut sembler difficile en raison de la falaise et des bretelles d'autoroute, le conseil de quartier est optimiste quant à la possibilité que ce nouvel équipement public contribue à bonifier l'accessibilité aux loisirs pour une partie des résidents du Vieux-Québec.

2.5 Hébergement illégal

Cette année marque un tournant majeur dans la résolution de cette très importante problématique impactant lourdement les quartiers centraux dont au premier degré le Vieux-Québec. La Ville de Québec et l'Office du tourisme de Québec (OTQ) annonçaient finalement, le 21 septembre 2017 la création d'un comité de travail, sur l'hébergement touristique, composé de 7 membres.

Le président du Conseil de quartier Vieux-Québec Cap Blanc Colline Parlementaire a été nommé sur ce comité, les autres membres proviennent principalement des secteurs de l'hébergement et du tourisme. Il est bien appuyé par des membres collaborateurs en soutien professionnel provenant de la Ville de Québec, de l'Office du tourisme de Québec, du ministère du Tourisme ainsi qu'une consultante spécialisée en tourisme.

Ce comité se penchera sur la question de l'hébergement touristique sur le territoire de la Ville. La popularité grandissante des sites de location et de réservation de logements de type Airbnb rendant nécessaire une réflexion approfondie sur le sujet afin d'encadrer cette pratique. « Les recommandations du comité viseront à conserver l'authenticité des quartiers historiques et touristiques en maintenant un équilibre entre l'offre touristique et le logement et ce pas au détriment des citoyens qui l'habitent toute l'année » comme l'a affirmé M^{me} Chantal Gilbert, alors membre du comité exécutif, lors de l'annonce.

Depuis plusieurs années et comme l'an dernier, le Conseil, à l'instar du Comité des citoyens du Vieux-Québec et le Conseil de quartier du St-Jean-Baptiste, dénonçait que cette problématique n'ait pas suscité d'actions particulières, dont contre les « Illégaux », au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins une sérieuse préoccupation pour le Vieux-Québec. Plus de 80% des offres de location en hébergement touristique notamment sur des plateformes de type Airbnb sont carrément illégales et ne détiennent pas le permis requis.

Pour le Vieux-Québec plusieurs conditions doivent être rencontrées dont celle de zonage, malheureusement les illégaux sont majoritaires faute de ressources et de moyens notamment de la Ville pour sévir contre les illégaux.

Le comité de travail a été très actif depuis sa création et s'est réuni à 7 reprises. De nombreuses études et constats furent présentés aux membres pour discussions et appréciations afin d'établir un diagnostic de l'hébergement touristique de la région de Québec, de son écosystème actuel ainsi que des tendances mondiales.

Le comité a tenu les 21 et 22 mars 2018 des consultations ouvertes à toute la population, elles furent un succès en termes de participation et de présentations de nombreux mémoires de qualité, près d'une cinquantaine de mémoires et présentations y furent soumis.

De plus, le Conseil avec celui de Saint-Jean-Baptiste organisèrent des consultations visant les résidents de ces quartiers le 28 février 2018, voir la section suivante 2.5.1.

Le Conseil de quartier présenta et déposa un mémoire bien étoffé. L'on peut le consulter sur le notre site web de la Ville, à l'onglet Activités, conférences et réalisations :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/documents.aspx

De plus, une importante documentation concernant ce sujet ainsi que l'ensemble des mémoires et des présentations des 21 et 22 mars peuvent être consultées à :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/hebergement-touristique/index.aspx>

Les prochains livrables du Comité sont prévus au début de l'automne 2018 et viseront des recommandations qui auront pour but de conserver l'authenticité des quartiers historiques et touristiques, tout en conservant leur attractivité auprès des clientèles d'ici et d'ailleurs.

2.5.1 « Comité aviseur » et consultations faites par les Conseils de quartier

Le président du Conseil, M. Alain Samson, est le seul membre du Comité représentant les citoyens ainsi que les autres Conseils de quartiers et groupes d'implications citoyennes intéressés à la question, il lui apparut évident et même impératif de mettre en place un mécanisme permettant d'aller chercher les plus larges expertises et opinions citoyennes. Le président du Conseil, M. Alain Samson, membre du Comité, et le président du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste convinrent qu'un « comité aviseur » devait être mis en place. Celui-ci devant être chargé d'alimenter M. Alain Samson avec une réflexion des plus approfondie et des plus représentative des différents territoires de la ville de Québec et des différents groupes d'implications citoyennes.

Une vérification des intérêts, des Conseils de quartier des quartiers centraux et de certains groupes d'implications citoyennes, fut faite. Les réponses furent des plus positives et 10 membres le composent. Les collaborateurs sont les représentants des conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Vieux-Limoilou, ainsi que par des membres du BAIL, du comité populaire Saint-Jean-Baptiste et du Comité des citoyens du Vieux-Québec. En plus de M. Alain Samson, le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire était aussi représenté par M. Laurent Généreux.

Le « comité aviseur » s'est réuni à quatre reprises. Ces réunions ont notamment permis de partager les points de vue des quatre quartiers, mais aussi de mieux cerner les problématiques et préoccupations citoyennes, ce qui a permis à M. Alain Samson de transmettre un avis citoyen articulé et éclairé auprès du comité mis en place par la ville.

Il fut convenu rapidement, au sein du « comité aviseur », que la problématique principale de l'hébergement touristique actuellement est le phénomène d'hébergement touristique ponctuel et d'ampleur commerciale dans des logements et qu'il est majoritairement illégal. Autrement dit, les logements loués via des plateformes en ligne de type Airbnb.

De plus, les membres du comité convinrent rapidement qu'une plus vaste consultation citoyenne des quartiers centraux, largement impactés par cette problématique, devait être menée sur une base de participation active, sous la responsabilité des conseils et avec la collaboration de la Ville. Celles-ci devant permettre notamment aux citoyens de s'exprimer en atelier, d'échanger avec d'autres intervenants et de fournir aux Conseils de quartiers l'exposé des problématiques et pistes de solutions à présenter en mémoire lors des consultations des 21 et 22 mars.

M. Alain Samson, avec la collaboration du personnel Ville chargé des consultations du Comité, présenta cette requête au Comité formé par la Ville et l'OTQ et tous convinrent que cela serait une excellente initiative des conseils. À cet égard, la ville confiait aux quatre conseils de quartiers membres du « comité aviseur » le soin de mener des consultations en amont des consultations Ville. Deux consultations dites consultation active, ateliers participatifs par territoire des conseils, furent mise sur pied avec le Service de l'interaction citoyenne de la Ville. Une pour la Haute-Ville, qui s'est tenue le 28 février, et qui touchait les secteurs des conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et Saint-Jean-Baptiste. L'autre pour la Basse-Ville, tenue le 1^{er} mars et qui touchait les secteurs des conseils de quartiers de Saint-Roch et Vieux-Limoilou. Ces deux consultations remportèrent un vif succès, celle de Haute-Ville accueilli plus de 100 personnes et celle de la Basse-Ville une près de 50. Plusieurs élus et membres du Comité (Ville et OTQ) étaient présents lors de ces soirées et accordèrent une oreille des plus attentives.

À partir des avis exprimés le 28 février, le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire présenta un mémoire fort étoffé lors des consultations de la ville le 22 mars. Messieurs Alain Samson et Laurent Généreux présentèrent ce mémoire. Essentiellement la fonction touristique est généralement acceptée dans le Vieux-Québec, mais impose des limites en ce qui concerne l'hébergement touristique notamment offert sur des plateformes de type Airbnb.

Cette dernière préoccupe largement les citoyens qui la voient comme envahissante et dangereuse pour le délicat équilibre notamment du Vieux-Québec entre sa fonction résidentielle, déjà suffisamment fragilisée et ses autres fonctions notamment touristiques, la pression est forte sur le quartier et ce type d'hébergement touristique doit être sérieusement questionné et même limité. L'illégalité de très nombreux opérateurs est un facteur des plus irritants.

L'on peut consulter le mémoire du Conseil aux adresses web ci-haut mentionnées.

Le Conseil de quartier suivra de près ce dossier afin que les recommandations cadrent avec les priorités de qualité de vie, d'harmonisation et d'équilibre de tout le quartier et en particulier pour ses résidents.

2.6 Implications-interventions dans la communauté

Certaines initiatives citoyennes s'inscrivent bien dans notre Plan d'action dans la perspective d'une qualité de vie de quartier et méritent notre appui.

2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons

En lien avec les objectifs de notre plan d'action et les mandats confiés au conseil de quartier par la Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ), le conseil de quartier a terminé ses travaux d'identification des intersections dangereuses et a présenté ses constats au consultant et au groupe de travail retenus pour le projet « d'amélioration du confort et de la sécurité piétons-cyclistes » du Vieux-Québec qui a été lancé par la Ville en 2017 à la suite du dépôt, à la table de concertation, des rapports préliminaires sur les intersections dangereuses. Les travaux sur les intersections se poursuivent donc maintenant dans le cadre de ce projet qui est présenté dans la section 2.7.5.

Il convient de rappeler que le Vieux-Québec est d'abord et avant tout un milieu de vie pour près de 4 000 résidents. De plus, le quartier est aussi le lieu d'emploi de près de 20 000 personnes, notamment dans les secteurs de l'administration et du tourisme, un lieu d'études pour plusieurs étudiants de niveau primaire (Ursulines), secondaire (Collège François-de-Laval) et universitaire (École d'architecture de l'Université Laval) et finalement, une destination touristique choisie par près de 4 millions de visiteurs annuellement. Il convient de rappeler que la marche est le moyen privilégié pour près de 8 000 déplacements quotidiennement. De plus, les résidents du quartier apprécient particulièrement la qualité du cadre bâti, qui permet justement des déplacements piétons aisés par sa morphologie et sa densité, et que c'est probablement pour la même raison que la plupart des visiteurs choisissent de découvrir le quartier à pied.

Au rapport annuel 2015, il est rapporté que des résidents ont porté à l'attention du conseil que l'aménagement de certaines intersections dans le quartier pouvait représenter un risque pour la sécurité des piétons, ce qui a fait l'objet d'une présentation par un résident M. Laurent Généreux lors de la réunion régulière du conseil d'octobre 2015. À titre d'exemple les intersections visées sont Buade et des Jardins, d'Auteuil et Dauphine ainsi que côte du Palais, Dinan et des Remparts.

Le Bureau des transports ayant indiqué, suite à une demande, que ces intersections n'étaient pas à l'étude à l'époque, le conseil a demandé d'avoir accès aux informations requises. Celui-ci n'a pas encore donné suite. À cet égard, le conseil d'administration a adopté la résolution CA-16-15 lors de son assemblée régulière du lundi 14 mars 2016. Celle-ci souligne l'urgence d'améliorer l'aménagement de trois intersections, visées ci-dessus, de corriger certains enjeux de textures et d'améliorer la signalisation dans le quartier. Cette résolution demande aussi au Bureau des transports de mettre en œuvre ces correctifs de façon prioritaire.

Le Conseil demeure confiant, que suite à ses interventions maintes fois répétées à la Table de concertation du Vieux-Québec, que l'étude de la Ville, « d'amélioration du confort et de la sécurité piétons-cyclistes » du Vieux-Québec en cours actuellement et qui a été lancé par la Ville en 2017, pourra certainement à terme déboucher sur des correctifs requis.

2.6.2 Projet compost

Le projet entamé à l'automne 2015 en collaboration avec le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'est concrétisé en 2017. En juin 2017, toutes les autorisations ont été obtenues, à l'été les deux compostières ont été construites conformément aux exigences propres à un site patrimonial puis, en septembre, plus de douze bénévoles ont participé à l'assemblage des compostières sur le terrain du Diocèse anglican de Québec (Cathédrale Holy Trinity) par un bel après-midi d'automne.

Prévu pour desservir 48 personnes ou 24 ménages, le site de compost communautaire accueille à ce jour 46 personnes, dont 25 ménages. De plus, il y a 12 ménages en attentes selon la liste d'attente.

Toutes les personnes ayant accès au site ont été formées aux préceptes du compostage. La formation a porté fruit; en effet, le responsable de l'organisme Craque-Bitume, lequel chapeaute les sites de la ville, indique que « le compost est resté actif tout l'hiver, il n'y a pas eu d'interruption de service comme à la moitié de nos sites, ce qui veut dire que les participants ont bien respecté le ratio de matière à intégrer et que des brassages se sont fait régulièrement». Il souligne la contribution importante d'un des participants, Monsieur François Fréchette « fidèle observateur et mélangeur de votre site ». Enfin, la précieuse collaboration du Diocèse anglican de Québec (Cathédrale Holy Trinity) participe grandement au succès du projet d'un site de compost communautaire dans notre quartier. Il faut souligner d'ailleurs la précieuse contribution de Mme Renée Lamoureux, administratrice du Conseil de quartier et responsable de ce dossier au sein du Conseil.

La demande formulée pour financer l'implantation du site (achat du matériel et main-d'œuvre pour l'installation) à partir du fonds d'initiative du conseil a été acceptée en 2016. Toutefois, ce projet a été revu par le service de l'aménagement et du développement urbain et, conséquemment, a été bonifié pour répondre aux exigences esthétiques d'un site patrimonial. En raison des coûts supplémentaires que cela entraîne, une seconde demande de financement a été déposée par résolution le 4 octobre 2016 (CA-16-32) et celle-ci a été également acceptée.

2.6.3 Jardins communautaires

Le conseil de quartier souhaite continuer de favoriser la rencontre et l'établissement des liens entre les citoyens du quartier par l'entremise du jardinage communautaire. Une action a été inscrite dans le Plan d'action du conseil de quartier à cet effet. Actuellement, le quartier contient un jardin collectif tenu par des citoyens sur les terrains de la Cathédrale Holy Trinity. Le conseil de quartier évaluera, au besoin, si un projet sur un autre terrain était possible. En effet, le conseil de quartier estime qu'il serait souhaitable que les résidents du quartier s'approprient un nouveau lieu public. Le jardinage permettrait également d'établir un lien entre les résidents du quartier et les touristes de passage.

2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et autres implications

Notre conseil privilégie les consultations en amont et de plus, participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec, par notre arrondissement, par d'autres conseils de quartier. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidents de notre quartier et pour lesquels le conseil juge son implication incontournable. Afin de permettre aux résidents de bénéficier d'informations les concernant, le Conseil inscrit, à l'occasion, à son ordre du jour des présentations pouvant intéresser notre quartier.

2.7.1 Consultations en amont et rencontres d'informations/d'échanges

Le Conseil privilégie, lorsque possible, la tenue de rencontre d'informations et d'échanges avec les résidants relativement notamment à des projets éventuels de modification de zonage.

- Séance d'information et d'échanges avec les résidants riverains, le 13 mars 2018, dossier Café Smith, rue Desjardins modification de la zone du secteur
- Le Conseil en séance de travail a l'opportunité d'échanger avec les urbanistes sur certains dossiers éventuels de modifications de zonage et précise ses attentes
- Les membres du Conseil ont participé le 13 juillet 2017 à une rencontre d'informations et d'échanges avec les citoyens et voisins concernant l'îlot Saint-Louis de Gonzague-Nazareth d'un préprojet par GM Développement (Campeau), plus de 80 participants étaient présents.
- Le Conseil a organisé le 10 octobre 2017 pour tous les résidents du quartier une soirée d'échanges concernant les amuseurs publics et les grands événements, plus de 80 personnes se sont présentées, et plus de 25 participants se sont exprimés, voir section 2.7.2
- Le Conseil organisait le 28 février 2018 en collaboration avec le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste une consultation en mode ateliers participatifs une consultation concernant l'hébergement touristique, voir section 2.5.1.

2.7.2 Grands événements et amuseurs publics

Au cours de l'été 2017, le Conseil et quelques-uns de ses membres ont reçu des plaintes et de nombreuses observations concernant les problématiques que vivent les résidants relativement surtout aux amuseurs publics et à la tenue des grands événements durant l'été. C'était la première fois que l'ampleur de ces problématiques nous interpellait aussi directement. Le conseil a considéré opportun de tenir une soirée d'échanges avec les résidants du quartier afin de documenter ces situations.

Celle-ci s'est tenue le 10 octobre 2017 et plus de 80 personnes se sont présentées à cette séance d'échange, ce qui a indiqué qu'il y avait des situations qui devront être résolues, d'ailleurs plus de 25 personnes se sont exprimées sur les problématiques vécues. Près de 60 opinions, suggestions et problématiques ont été notées.

Un rapport a été préparé à cet égard et est en voie d'être présenté officiellement aux autorités municipales concernées afin qu'un plan d'action soit mis en place devant débiter pour l'été 2018 et subséquemment.

Des citoyens se disent d'accord avec l'animation, notamment de la rue Saint-Jean et des places publiques du quartier, et se réjouissent de « cette effervescence culturelle croissante, qui éveille et électrise le Vieux-Québec ». Toutefois, certains citoyens comprennent les inquiétudes et difficultés des résidents plus amoureux de la tranquillité, mais pensent que des solutions pourraient allier dynamisme et qualité de vie, indispensable à la préservation et développement de notre quartier, toujours une question d'équilibre entre la fonction résidentielle et les autres du quartier.

Les commentaires et problématiques touchent de nombreux sujets, mais se concentrent surtout sur la pollution sonore (bruit/amplification, cacophonie), les entraves, l'absence d'information sur la tenue des événements, la sécurité, la circulation automobile et des piétons, qualité et choix des amuseurs publics, leurs emplacements, peu de prestations en français et de qualité très relative, nombre nettement insuffisant de contrôle et d'encadrement (nombre de régisseurs), normes d'encadrement questionnables. De plus, ont été signalé, la détérioration significative de la qualité de vie du quartier notamment du Vieux-Québec ainsi qu'une meilleure gestion des espaces publics, entre autres une surexploitation de certaines artères dites commerciales.

Le rapport déposé aux autorités municipales peut être consulté sur la site WEB du Conseil de quartier à l'onglet document

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/documents.aspx

2.7.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Pour suivre les travaux de la Ville dans la révision de sa « Vision des déplacements à Vélo (mai 2016) » qui remplace le Plan de développement du réseau cyclable (PDRC, 2008), une table de concertation vélo, composée de représentants de conseils de quartiers a été mise sur pied à l'initiative du conseil de quartier de Maizerets. Elle avait reçu, pour sa constitution, l'appui de la table de concertation des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de La Cité Limoilou. Il s'agit d'une structure inspirée d'une recommandation du PDRC de 2008, qui prévoyait la constitution d'une « table de concertation sur l'usage du vélo », mais qui n'avait finalement pas été mise en œuvre par la Ville. M. Pierre Baillargeon du Conseil y siège.

La table de concertation vélo est composée des représentants de 27 conseils de quartier. Comme son nom l'indique, elle est une instance de concertation. En ce sens, elle offre un forum pour discuter des enjeux communs rencontrés dans les différents quartiers en ce qui a trait à l'utilisation utilitaire du vélo. Elle formule des propositions de recommandations qui sont soumises aux conseils de quartiers, qui ont la liberté de les adopter ou non, avec ou sans modifications. Elle offre aussi à la Ville une tribune unique pour informer et consulter les conseils de quartiers sur les questions relatives au vélo.

La table de concertation vélo s'est réunie à deux reprises entre avril 2017 et mars 2018. Ses travaux se sont concentrés sur : 1) suivi des chantiers 2017 annoncés par la ville pour étendre le réseau cyclable; 2) résolution pour que la ville considère l'implantation d'un réseau de vélo partagé, 3) Analyse des parts modales de vélo et leur progression dans le dernier recensement canadien, 4) Comparaison d'expérience d'autres villes canadienne sur la diffusion des résultats de leurs projets d'amélioration du réseau cyclable utilitaire, 5) Suivi/participation aux consultations publiques d'intérêt pour le réseau cyclable.

Le conseil de quartier a adopté quelques résolutions suite aux travaux de cette table de concertation :

- Résolution 17-06-23 Vision zéro accident
- Résolution 17-06-24 Déneigement et déglçage concernant le lien piétonnier et cyclable sous le pont Samson
- Résolution 17-CA-32 Prolongement de la saison cyclable
- Résolution 17-CA-33 Présentation des projets cyclables 2017
- Résolution 17-CA-34 Mémoire sur le Schéma d'Aménagement et de Développement
- Résolution 18-01-06 Réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018
- Résolution 18-01-07 Système de vélo partage pour la ville de Québec

La table de concertation a en outre émis un communiqué le 13 mars 2018 à l'occasion de la divulgation du plan d'action de 2018 de la Ville pour l'implantation de tronçons du réseau cyclable. La table accueille favorablement les intentions de la ville pour les travaux de l'année qui inclut 30 projets et un ajout de 25km d'aménagements cyclables.

2.7.4 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire

À la suite des rencontres de la table de concertation vélo des CQ, et à l'instar de plusieurs autres conseils, le conseil de quartier VQ-CB-CP a adopté une résolution pour souligner les enjeux spécifiques que soulève la vision des déplacements à vélo pour son quartier. Notre conseil adoptait en janvier 2016 dernier la résolution CA-16-05 concernant la consultation vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour notre quartier. Cette résolution proposait à la Ville d'étudier cinq parcours/tronçons pour développer la pratique du vélo utilitaire. Voir le rapport annuel de 2015.

Dans la dernière année, le Conseil de quartier a fait des suivis de ces propositions auprès de la Ville. Le 22 mars 2018, les représentants du CQ ont rencontré le responsable des dossiers réseau cyclable de la Ville M. Jean-François Martel. La Ville annonce avoir accepté la réalisation d'une partie du tronçon de la résolution concernant le lien entre la rue du Pont et la côte du Palais par la rue Saint-Vallier Est. Les travaux devraient être implantés en été 2018.

2.7.5 Piste cyclable dans le vieux port de Québec et sur Dalhousie

À l'été 2016 puis en 2017, la Ville de Québec a réalisé un aménagement temporaire d'une piste cyclable sur la rue Dalhousie. La saison 2017 n'ayant pas été concluante au vu des problèmes de congestion sur la rue Dalhousie, la ville a décidé d'évaluer une solution passant par la place des Canotiers et le stationnement du Vieux-Port (derrière le terminal de croisière). Le CQ fait le suivi avec le Port et la Ville à l'automne 2017 en transmettant au maire et aux fonctionnaires impliqués une lettre rappelant les enjeux de sécurité piétons et cyclistes dans le Vieux-Port. Une rencontre au cabinet du maire avec M. Marc des Rivières (directeur du service transport et mobilité) et M. Louis Côté (chef de cabinet) a eu lieu le 19 septembre 2017 pour discuter de ces enjeux. MM Alain Samson, président et M. Pierre Baillargeon, vice-président et responsable représentèrent le Conseil. Un suivi est en cours par le CQ au printemps 2018 pour s'assurer, au besoin, que la solution retenue par la Ville et le Port de Québec rencontre les impératifs de sécurité pour les piétons et les cyclistes circulant en grand nombre dans ce secteur chaque été.

2.7.6 Projet de confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec

Le conseil de quartier s'est penché début 2016 sur la problématique de sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec. Un mémoire représentant les principales problématiques du quartier a été préparé. Ces préoccupations ont été partagées avec la Table de concertation du Vieux-Québec qui décidait en mai 2016 de lancer un projet d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec. La ville a donc élaboré un projet en se basant sur le concept de rues conviviales et l'analyse multicritères qui y est associée pour la priorisation des interventions. Suite à un appel d'offres, la firme Groupe A a été sélectionnée pour réaliser le projet qui a été lancé officiellement lors d'une première rencontre auquel le CQ et les différents intervenants du quartier ont participé le 6 septembre 2017. Deux représentants du conseil de quartier ont par la suite participé aux 3 rencontres du groupe de travail régulier et à une rencontre axée sur les problématiques cyclistes. Un groupe de travail interne au CQ auquel ont participé cinq membres du CA s'est également penché plus en détail sur les attentes du quartier pour ce projet lors d'un atelier de travail interne le 26 septembre 2017. Les représentants du CQ ont par la suite soumis à la ville et au consultant un document de travail résumant les priorités du CQ pour l'amélioration des aménagements du quartier. Une marche exploratoire des intervenants au projet a été réalisée le 19 octobre 2017 dans le cadre de la deuxième rencontre de la Ville, du consultant et des intervenants au projet. Le projet est toujours en cours et devrait se terminer par la préparation d'un plan d'action à l'automne 2018 ou des interventions à court (1-2 ans), moyen (3-5 ans) et long terme (6-10 ans) seront identifiées pour le quartier.

2.7.7 Interventions du CQ dans le domaine de la mobilité

Des représentants du CQ ont participé aux consultations publiques sur la mobilité en automne 2017 et présenté les attentes du quartier pour le développement d'un réseau de transport structurant. Plusieurs représentants du CQ ont également participé aux présentations du projet de transport structurant annoncé en mars 2018 et travaillent actuellement à arrimer ces nouvelles informations dans l'axe mobilité de la vision du quartier actuellement en préparation. Le CQ compte participer en avril 2018 aux consultations pour bonifier le projet qui a été présenté par la Ville.

Des représentants du conseil de quartier ont rencontré en mars 2018 les représentants de la Société de Développement Commercial (SDC) du Vieux-Québec pour identifier des préoccupations communes aux citoyens résidents, travailleurs ainsi qu'aux visiteurs circulant à pied ou en transport en commun entre la partie haute et basse du Vieux-Québec et les quartiers avoisinants. Des représentations seront faites dans la prochaine année auprès du Réseau de Transport de la Capitale (RTC) pour améliorer la desserte en transport dans le secteur.

2.7.8 Présentations-conférences au Conseil de quartier

En plus des présentations faites dans le cadre de notre Plan directeur de quartier, voir section « 3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (2017) » le conseil reçoit des représentants d'organismes ou d'individus intéressés à nous présenter des sujets et préoccupations qui interpellent le conseil :

- Conférence de M. Étienne Berthold, Ph.D. professeur adjoint Université Laval, 10 avril 2017 assemblée générale annuelle, Le Vieux-Québec et sa population: perspective et défis
- Présentation du Bureau des grands événements, Mme Catherine Chénier, 8 mai 2017, présentation des grands événements à venir
- Présentation du SPOT, Sympathique place ouverte à tous, Mme Eugénie et M. François Bail, 8 mai 2017, projet de place publique à l'Îlot des palais à l'été 2017
- Présentation en réunion de travail du Conseil, Zonage 2.0, Mme Caroline Houde et M. Alain Perron, le 5 juin 2017
- Présentation du programme de lutte contre les graffiti, Mme Véronique pressé de la Ville, 12 février 2018, plan de gestion de la Ville

2.7.9 Autres implications

- Regroupement des 25 conseils de quartier, abolition du pouvoir référendaire projet de loi 122, projet de règlement sur la participation publique, schéma d'aménagement sur la mobilité durable, le président Alain Samson a participé aux rencontres de coordination pour la préparation des mémoires et présentations.
- Rencontres avec la Société de développement commercial (SDC), échanges sur des sujets de préoccupations communes
- Participations aux consultations publiques concernant la mobilité durable, projet de transport structurant, tramway, etc...

2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions

Les actions et interventions du Conseil sont multiples et doivent être prises en compte selon les priorités et paramètres qu'il s'est donnés. À cet égard, le Conseil s'est doté d'un plan d'action couvrant la période 2016-2018. Toutefois, le Conseil constate que ses actions et interventions

devraient être enrichies d'une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont des actions.

2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier

Le Conseil de quartier a mis sur pied une importante initiative visant à doter le quartier d'une vision d'aménagement et de développement. La dernière démarche dans ce sens remonte à une dizaine d'années et on constate dans le développement du quartier qu'une perspective d'ensemble manque présentement. En effet, le développement actuel se fait surtout par une approche de projet par projet, en réaction aux projets soumis par des promoteurs, parfois en mode d'urgence et assez souvent par des changements ciblés de zonage et des mesures d'exception pour rendre conformes des projets ou des usages déjà effectifs. Il en résulte des évaluations et réalisations de projets parfois laborieuses et un développement du quartier plus réactif que proactif et pas nécessairement dans les directions les plus souhaitables à long terme. Cela se répercute dans les diverses facettes du quartier soient l'aménagement urbain, le patrimoine, l'habitation, la mobilité, l'économie, l'environnement, les sports & loisirs et la vie citoyenne.

Pour mener l'initiative, un groupe de travail composé des membres du Conseil de quartier que sont Renée Lamoureux, Pierre Landry, Nicole Podeur et Francine Rivard, la responsable de l'initiative, a été mis sur pied. Ce groupe a tenu des séances de travail le 29 août, les 12 et 14 juillet ainsi que le 25 novembre dernier à la Maison de la littérature. Les autres membres du Conseil de quartier que sont Pierre Baillargeon, Gilles Gaumont, Laurent Généreux, Gilles Piché et Alain Samson, le président du Conseil, ont également apporté leur contribution et validation lors d'une séance de travail qui s'est tenue le 18 décembre dernier au Collège François-de-Laval.

En regard de la Ville, l'initiative a été abordée de façon préliminaire avec des représentants de la Division de la gestion du territoire, M. Alain Perron et Mme Caroline Houde, le 5 juin dernier lors d'une séance d'échange et d'information portant sur le zonage. Une séance de travail avec M. François Trudel et Mme Caroline Houde de la Division de la planification du territoire a également eu lieu le 26 février dernier, la Ville présentant à cette occasion un profil à jour de données statistiques sur le quartier.

L'ensemble du contexte et du cadre de l'initiative a été soumis pour une première fois le 10 octobre dernier à des autorités de la Ville, en l'occurrence Mme Julie Lemieux, vice-présidente du Comité exécutif. S'en est suivie le 24 octobre dernier une présentation détaillée à Mme Lemieux ainsi qu'à des cadres de la Ville, soient Mme Marie-France Loiseau de la Direction de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire, Messieurs Denis Jean et Jacques Faguy de la Direction de l'aménagement et du développement urbain, et M. Alain Perron de la Direction de la gestion du territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

La collaboration et grande ouverture de la Ville sont des plus appréciées afin d'en arriver à une vision partagée et portée à la fois par la Ville et le quartier. Cette initiative est une initiative citoyenne, constructive et inclusive qui rassemble les divers usagers ainsi que les partenaires et parties prenantes ayant à cœur le quartier. Des consultations auprès de tous et toutes sont prévues à cet effet.

2.8.2 Plan d'action du Conseil pour 2016-2018

Les résultats des actions, interventions et prises de position du Conseil contenues au présent rapport annuel sont en lien direct avec notre Plan d'action. Les interventions en matière d'habitation, de sentiment d'appartenance et de préservation de notre patrimoine en sont un beau témoignage. À titre d'exemples, nos interventions soient à la Table de concertation du Vieux-Québec soit dans les dossiers d'habitation et de mobilité (piétons/vélos), ou encore notre présence aux interventions relativement au patrimoine sans oublier nos actions en matière d'informations, de communications et de sentiment d'appartenance à notre quartier.

La mise à jour de notre Plan d'action a été faite en 2016, le précédent Plan d'action datait de 2012. Pour ce faire, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur les enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Le conseil de quartier s'est doté d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite participer au développement harmonieux du quartier avec la collaboration des citoyens et d'autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Les trois grandes orientations du plan d'action précédent sont maintenues pour 2016-2018 soit :

1. CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE ET VIE QUOTIDIENNE
2. PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL
3. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS.

Pour chacune de ses orientations, le conseil de quartier a identifié des objectifs, des moyens et des actions spécifiques à accomplir, notamment sur la base des priorités et suggestions des citoyens consultés. Le plan d'action et la consultation électronique/sondage peuvent être consultés sur la page web du conseil sur le site de la ville à l'onglet « Réalisations ».

Les citoyens, qui ont exprimé leurs opinions lors de la consultation électronique, ont notamment réitéré leurs préoccupations concernant la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle et, à cette fin, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les priorités recensées sont les suivantes :

1. Services de proximité ;
2. Verdissement ;
3. Logement abordable ;
4. Sécurité, diversité et flexibilité des transports ;
5. Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

Concernant la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, les priorités sont l'intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions et la rénovation des bâtiments historiques.

Parmi les actions proposées, certaines s'illustrent par leur originalité par rapport au plan d'action précédent, notamment :

- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.
- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de lieux, tels un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments ; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.
- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

2.9 Médias, communications et Facebook

Durant la période, le président a donné, comme l'an dernier, une dizaine d'entrevues, médias écrits, radio et TV relativement aux dossiers d'actualité du Conseil.

De plus, pour informer les résidants du quartier, des communications statutaires normées propres aux convocations et avis, le conseil utilise régulièrement sa liste d'envoi qui s'établit, en avril 2018, à 232 abonnés. Le nombre d'abonnés de cette liste a augmenté de plus de 15% depuis avril 2017. Les participants aux activités publiques du Conseil fournissent volontairement leurs adresses courriel pour qu'elles soient ajoutées à cette liste.

Aussi, le Conseil gère une page Facebook pour rejoindre ses membres et un plus large spectre de personnes ou organisations intéressées par ses activités. L'an dernier, la page comptait environ 212 abonnés. Or, en date du 12 avril 2018, la page compte maintenant 278 abonnés, soit une augmentation de près de 30%, tout comme l'an dernier. La portée de ses publications, sans publicité, est autour de quelques centaines de personnes.

Par ses publications, le conseil informe le public de ses activités, notamment les assemblées publiques du conseil d'administration ou les séances de consultations ad hoc, transmet certaines informations importantes provenant de l'appareil municipal, informe les résidents des événements importants du quartier, notamment les initiatives culturelles de nos institutions, et mobilise ses membres autour d'initiatives liées à son plan d'action.

La portée de nos publications sans publicité a d'ailleurs été amplifiée en nommant les institutions concernées dans nos publications. Un exemple fut le fait d'avoir interpellé la Cathédrale Holy Trinity et le Comité des citoyens du Vieux-Québec lors de la mise en œuvre des compostières : un projet commun aux trois institutions.

Cette année, le Conseil a eu recours à de la publicité payée sur Facebook pour faire la promotion de la consultation menée conjointement avec le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste au sujet de l'hébergement touristique. La ville a donné son accord pour rembourser chaque conseil de quartier à hauteur maximale de 50\$. Une somme de 42,09\$ a été engagée par notre responsable pour une publicité ciblée par codes postaux G1R (Haute-Ville) et G1K (Basse-Ville) (grosso modo les conseils de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire). Cette publicité a permis d'atteindre 1 534 personnes.

Nos coordonnées sont :

www.facebook.com/vieuxquebecbcp

2.10 Plaintes, interventions de citoyens (25 avril 2016 au 10 avril 2017)

Nous intervenons auprès de l'arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci n'aient pu obtenir de réponses satisfaisantes à leurs requêtes légitimes et répétées. Ce fut le cas encore cette année de certaines plaintes. Elles furent nombreuses relativement aux grandes préoccupations de bruit, de perte de qualité de vie relativement principalement venant d'amuseurs publics et dans une certaine mesure pour certains grands événements. À cet égard, une soirée d'échanges avec les résidants a été tenue le 10 octobre dernier, voir le point 2.7.2. Dans les années précédentes, jusqu'il y a quatre ans, nous relevions les plaintes et requêtes adressées à la Ville relativement au territoire de notre conseil.

Les données que nous utilisions provenaient de l'arrondissement et permettaient de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidants (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution. Malheureusement, cette année, tout comme pour les 4 dernières années, il n'a pas été possible d'obtenir ces informations, nous déplorons grandement cette situation et espérons que celle-ci se règlera prochainement.

Les résidants sont notamment et toujours préoccupés par le bruit de leur environnement, des inconvénients de grands événements et des amuseurs publics, voir 2.7.2, de la venue de certains projets de développement (modification de zonage) et du manque de stationnements sur rue vs nombre de vignettes. Principalement, certains résidants sont venus nous sensibiliser soit en nous faisant parvenir des courriels ou en venant nous rencontrer à nos assemblées publiques, relativement à leurs craintes appréhendées de perte de tranquillité de leurs voisinages suite à des modifications de zonage projetées dans leur secteur.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier exerce un pouvoir de recommandation. Les tableaux suivants présentent les dossiers traités par le conseil de quartier selon les périodes visées.

3.1 Période de janvier à décembre 2017

Au cours de cette période, le Conseil a traité cinq (5) dossiers qui ont faits l'objet de recommandations.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à décembre 2016) Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
Demande d'opinion Urbanisme et zonage	Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la Colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 275 27 février 2017	<p>Les recommandations du conseil de quartier ont été données pour chacune des fiches descriptives :</p> <p><u>Fiche numéro 3 : 437-465, Grande-Allée Est (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>Lors de la présentation du dossier, il a été mentionné dans l'objet de la modification que : « Malgré la hauteur maximale prescrite (13 mètres), permettre que 25 % de la projection au sol d'un bâtiment principal puisse atteindre 16 mètres ». Le requérant a spécifié au micro que ce pourcentage n'était pas de 25 %, mais de 46 % et que la Commission d'urbanisme avait donné son accord à ce pourcentage. Le conseiller en urbanisme a précisé que cet aspect serait vérifié rapidement dans les jours suivants de la demande d'opinion.</p> <p>Le conseiller en consultation publique a stipulé qu'exceptionnellement les membres du conseil d'administration du conseil de quartier pourront voter deux fois soit pour l'option présentée de 25 % et pour une troisième option soit celle « d'accepter la demande et de permettre que 46 % de la projection au sol d'un bâtiment principal puisse atteindre 16 mètres ».</p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p>	Semblables à celles du conseil de quartier.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
		<p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande avec un pourcentage de 25 % : 4</p> <p>Option C : Accepter la demande avec un pourcentage de 46 % : 7</p> <p>Option C a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 4 : Le Montmorency, 165, Grande Allée Est (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 6</p> <p>Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 5 : Maison Mère-Mallet, 948, rue Richelieu (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>Le conseil d'administration a adopté une troisième option devant être soumise au vote. Son libellé est le suivant :</p> <p>Refuser la demande. Toutefois, le conseil de quartier ne remet pas en question la mission de la Maison Mère-Mallet, mais le résultat de cette option représente l'expression des craintes du conseil de quartier que le bâtiment soit reconverti s'il devait passer entre les mains de d'autres propriétaires.</p> <p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 1</p> <p>Option C : Refuser la demande. Toutefois, le conseil de quartier ne remet pas en question la mission de la Maison Mère-Mallet, mais le résultat de cette option représente l'expression des craintes du conseil de quartier que le bâtiment soit reconverti s'il devait passer entre les mains de d'autres propriétaires. : 6</p> <p>Option C a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 6 : Site Saint-Louis-de-Gonzague et Foyer Nazareth (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que</p>	

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
		<p>présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ:</p> <p><u>Fiche numéro 8 : Ancienne église Saint-Cœur-de-Marie (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 7</p> <p>Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 9 : Maison Pollack : 1, Grande-Allée Est (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande :0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 10 : 390, avenue Wilfrid-Laurier (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande :0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 11 : Études d'impact patrimonial (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande :0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 12 : Dérogation mineure (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande :2</p>	

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
		<p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 5 et Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p>	
<p>Consultation Urbanisme et zonage Séance de travail</p>	<p>Séance d'information et d'échanges : Dossier : Maison Simmons 13 mars 2017</p>	<p>M. Alain Samson a présenté l'objectif de cette rencontre, soit de présenter en amont le projet de modification de zonage afin de solliciter l'opinion des membres. Aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration. La recommandation du Conseil sera soumise ultérieurement lorsqu'un projet sera déposé.</p>	<p>La consultation a eu lieu le 29 mai 2017.</p>
<p>Consultation Urbanisme et zonage</p>	<p>Approbation du projet de Règlement portant sur les modifications à apporter au Plan particulier d'urbanisme Colline Parlementaire 14 mars 2017</p>	<p>La recommandation du conseil relativement aux modifications du PPU Colline parlementaire propose un ajout d'une disposition permettant d'établir une vue d'ensemble d'aménagement et harmoniser les secteurs est/ouest situés à la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency.</p> <p>Résolution 17-CA-08</p> <p>ATTENDU QUE la tenue de consultation relativement à la modification du PPU Colline Parlementaire donne l'opportunité d'y apporter quelques améliorations ;</p> <p>ATTENDU QUE les îlots Lépine et Saint-Vincent-de-Paul, étant propriétés du même promoteur immobilier, cela facilite la conception d'un plan d'ensemble mettant en valeur ce site exceptionnel</p> <p>ATTENDU QUE dans le respect du patrimoine et de la silhouette urbaine du quartier, son traitement devrait être comparable à celui attribué à son site jumeau de l'autre côté de la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency, celui des Sœurs de la Charité de Québec, maintenant propriété de la fondation Jules-Dallaire.</p> <p>SUR UNE PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DUMENT APPUYÉE PAR M. DOMINIC CLICHE, IL EST RÉSOLU de demander d'inclure au PPU Colline en regard des secteurs est et ouest de la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency, les mécanismes requis permettant d'établir une vision d'ensemble d'aménagement et de critères appropriés autant pour les îlots concernés que pour la falaise.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Toujours en cours.</p>

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation des projets de modification intitulés « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de constructions ou de modification sur les lots numéros 1 212 631 et 1 212 632 du cadastre du Québec R.C.A.1V.Q. 309 et à l'approbation de ces plans sur lesdits lots, R.C.A.1V.Q. 310 – Maison Simons</p> <p>29 mai 2017</p>	<p>Recommander au conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou d'approuver les projets de modification intitulés « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de constructions ou de modification sur les lots numéros 1 212 631 et 1 212 632 du cadastre du Québec », R.C.A.1V.Q. 309 et à l'approbation de ces plans sur lesdits lots, R.C.A.1V.Q. 310 -</p>	<p>Semblable à la recommandation.</p>
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11055Ra et 11062Mc, R.C.A.1V.Q. 321 (Café-terrasse Château Frontenac)</p> <p>11 décembre 2017</p>	<p>Le conseil de quartier a recommandé une option supplémentaire à celles proposées :</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11055Ra et 11062Mc, R.C.A.1V.Q. 321 (Café terrasse Château Frontenac, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire) de la façon suivante :</p> <p>Agrandir la zone 11062Mc en tirant une ligne droite parallèle, et ce, à partir de la partie la plus éloignée du café-terrasse actuel, à partir de la façade est du bâtiment et bordée par le prolongement des lignes de propriété du château.</p>	<p>La décision du conseil d'arrondissement sera prise en 2018.</p>
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Fondation Famille Jules Dallaire ou ses locataires relativement à l'utilisation du lot numéro 1 213 300 du cadastre du Québec à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'hébergement et d'aide, R.C.A.1V.Q. 329 Service PHUJI-Maison Dauphine)</p> <p>11 décembre 2017</p>	<p>Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Fondation Famille Jules Dallaire ou ses locataires relativement à l'utilisation du lot numéro 1 213 300 du cadastre du Québec à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'hébergement et d'aide, R.C.A.1V.Q. 329 Service PHUJI. – Maison Dauphine</p>	<p>La décision du conseil d'arrondissement sera prise en 2018.</p>

3.2 Période de janvier à avril 2108

Le Conseil a traité durant cette période un (1) dossier de consultation publique portant sur une demande de modification de zonage visant le 4, rue Carleton et a tenu une consultation publique en amont visant le Café de la Maison Smith de la rue des Jardins.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à avril 2018)

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11018Hb, R.C.A.1V.Q. 320 (4, rue Carleton) 12 février 2018	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11018Hb, et de modifier la limite de la zone pour venir chercher l'ensemble du terrain qui ne faisait pas partie du projet de règlement, R.C.A.1V.Q. 320 (4, rue Carleton / Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire)	En attente d'une décision du conseil d'arrondissement.
Consultation Urbanisme et zonage Séance de travail	Séance d'information en amont : Dossier du Café de la Maison Smith de la rue des Jardins 13 mars 2017	L'Arrondissement de La Cité-Limoilou est venu consulter le conseil de quartier au sujet d'un futur dossier de consultation publique portant sur une modification de zonage visant le Café de la Maison Smith de la rue des Jardins. Aucune recommandation n'a été formulée par le conseil	Dossier à l'étude par l'Arrondissement

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Participations des membres du conseil d'administration (2017)

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidants du quartier, le conseil participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres informelles de concertation des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'arrondissement et du regroupement des 25 conseils de quartier et ce afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier un mandat à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. Au 23 avril 2017, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Comités de la ville, organismes ou regroupements	Délégué (au besoin d'autres membres du CA se joignent)
Table de concertation du Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de cohabitation Port-Communauté, CCPC (ancien nom : Comité de relations avec la communauté — Port de Québec0)	M. Alain Samson
Dossiers sur la circulation, le transport et le stationnement	MM. Laurent Généreux, Pierre Baillargeon
Dossier sur la piétonnisation	M. Laurent Généreux
Dossier habitation, logement	MM. Alain Samson,
Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Alain Samson
Regroupement des 25 conseils de quartier de la Ville de Québec	M. Alain Samson
Table de concertation Vélo des conseils de quartier	M. Pierre Baillargeon
Loisirs organisés dans le Vieux-Québec	MM. Alain Samson, Laurent Généreux (piscine A. Couture)
Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault)	M. Alain Samson
Comité Ville « Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec »	MM Pierre Baillargeon et Laurent Généreux
Comité hébergement touristique Ville et OTQ	M. Alain Samson
Comité aviseur, quatre Conseils et 3 organisations citoyens	MM Laurent Généreux et Alain Samson
Grands événements	M. Alain Samson
Dossier compost, qualité de vie de quartier, communautaire	Mme Renée Lamoureux
Plan d'action et Initiative « Vision » pour notre quartier	Mmes Francine Rivard responsable, Renée Lamoureux, Nicole Podeur et M. Pierre Landry
Facebook, communication	M. Laurent Généreux

4.2 Autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par la Ville et par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. Comme par les années passées les membres ont participé à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2017)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Les principaux points soulevés par le public ont été :

- La situation de l'hébergement touristique dans le quartier ;
- L'importance du maintien de la langue française dans la Ville de Québec ;
- Le comité de travail du conseil de quartier – Vison du quartier ;
- Le dossier de la Place de Paris.

Afin de prendre connaissance de tous les points soulevés par les citoyens et les citoyennes, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2017)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les conseillers municipaux du quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Les principaux points mentionnés par ceux-ci ont été :

Mme Anne Guérette (de janvier à novembre) :

- La mise à jour et les consultations publiques portant sur le Plan particulier d'urbanisme de la colline parlementaire;
- Mémoire déposé dans le cadre de la mise à jour du Plan particulier d'urbanisme de la colline parlementaire ;
- Le Bassin Louise ;
- La fonction résidentielle du quartier ;
- La consultation publique portant sur la Maison Simons et les enjeux qui y sont reliés ;
- La situation de l'hébergement touristique dans le quartier.

M. Jean Rousseau (à partir du mois de novembre...) :

- Le pouvoir d'initiative du conseil de quartier qui relève maintenant du comité exécutif de la Ville ;
- L'abolition des référendums ;
- Le déplacement et la fermeture du Marché du Vieux-Port ;
- La qualité du travail du regroupement des conseils de quartier dans le dossier des projets de loi 109 et 122 ;
- Les requêtes citoyennes doivent être acheminées au 311.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des points soulevés, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

7. LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08**Plan d'action 2016 – 2018****Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire**

« Le plan d'action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d'administration »¹. Le dernier plan d'action du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire (*ci-après* : le conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d'action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu'à maintenant. Il s'avère néanmoins essentiel, aujourd'hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu'il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidents du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidents permanents et l'accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidents permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d'action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d'action pour 2016-2018.

Le conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s'est prononcé sur divers travaux de construction et d'aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C'est pourquoi l'orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d'un quartier »². Pour s'assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l'orientation visant le « Renforcement des liens entre le conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le conseil de quartier propose l'adoption d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

¹ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

² *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

Plan d'action 2016 – 2018

ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE ET VIE QUOTIDIENNE		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidents permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidents sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)	<p>1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidents permanents, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des résolutions du CA en lien avec cet objectif; - des interventions auprès de divers comités tels que la table de concertation du VQ, le comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif; - des initiatives propres au conseil de quartier; - des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en lien avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens, lorsque pertinent. - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidents permanents. - Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o L'offre de loisirs; o Les services de proximité et le marché du Vieux-Port - Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Services de proximité; o Verdissement; o Logement abordable; o Sécurité, diversité et flexibilité des transports; o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

<p>1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du quartier</p>	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidents, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidents permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du conseil de quartier. - Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen. - Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes. - Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
--	---	--

ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL		
OBJECTIF	MOYENS	ACTIONS
2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier	2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents; - des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le comité d'orientation Grande Allée. - Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions; o Rénovation des bâtiments historiques.
	2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent. - Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les

		<p>ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.
--	--	---

ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS

OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
3.1 Accroître la visibilité du conseil de quartier auprès des citoyens	<p>3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Liste d’envoi (courrier électronique); -Page Facebook officielle; -Médias locaux; -Interventions du Président dans les médias, lorsque sollicité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique de gestion des médias sociaux. - Accroître notre réseau Facebook en s’abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville. - Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias; - Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l’attention du conseil de quartier.

		<ul style="list-style-type: none"> - En informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.
	<p>3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer nos membres au moyen de la liste d'envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent. - Intervenir dans les médias, lorsque pertinent. - Publier les résultats de toutes les consultations publiques du conseil de quartier.
	<p>3.2.3 Consulter activement les membres du conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt; - Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc; - Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent. - Tenir des rencontres de discussion avec les résidants sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

8. LES SUIVIS DES RÉSOLUTIONS DU 10 AVRIL 2017 AU 23 AVRIL 2018

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Sui vis
2017-05-08	<u>17-06-23</u> Vision Zéro Accident – Relativement à l’inclusion dans la stratégie de la Ville en matière de sécurité routière et de sa prise en considération de son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis
	<u>17-06-24</u> Vision Zéro Accident – Relativement à l’inclusion dans la stratégie de la Ville en matière de sécurité routière et de sa prise en considération de son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident		Table Vélo des conseils de quartier et ville	Transmis
	<u>17-06-25</u> Désignation d’une responsable du dossier compostage et représentante au comité compostage		Responsable du comité	Transmis
	<u>17-06-26</u> Renouvellement d’appui au Regroupement des conseils de quartier- position contre l’abolition du pouvoir référendaire projet de loi 122		Regroupement des Conseils de quartier de la ville de Québec	Transmis
	<u>17-06-27</u> Préoccupations face à la diminution des services de santé du quartier		Intervenants concernés en santé	En cours
2017-06-12	<u>17-CA-32</u> Prolongation de la saison cyclable TCV-7		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis
	<u>17-CA-33</u> Présentation des projets cyclables 2017 TCV-8		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis
	<u>17-CA-34</u> Mémoire sur le schéma d’aménagement et de développementTCV-9		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis,
	<u>17-CA-35</u> Remerciement piste cyclable Dalhousie		Arrondissement La Cité Limoilou	Suspendus
2017-09-11	<u>17-CA-39</u> Concernant la délégation au comité Plan d’intervention pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes dans le Vieux-Québec		Comité du Plan d’intervention	Transmis
	<u>17-CA-40</u> Envoi d’une lettre au maire concernant l’expérience de la piste cyclable Dalhousie		Cabinet du maire	Transmis

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Sui vis
	<u>17-CA-41</u> Organisation d'une consultation avec le Bureau des grands événements (dossiers grands événements et amuseurs publics)		Responsables consultation de la Ville	Transmis
	<u>17-CA-42</u> Appui au Regroupement des conseils de quartier –mémoire déposé sur la « Mobilité durable et réseau structurant en transport en commun » août 2017		Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec	Transmis
2017-11-13	<u>17-CA-48</u> Motion de remerciements pour Mme Anne Guérette		Nos registres	N/A
	<u>18-01-02</u> Tenue d'une consultation publique sur l'hébergement touristique		Nos registres et Ville	Transmis
	<u>18-01-06</u> Concernant la réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis
	<u>18-01-07</u> Concernant le système de vélo partage pour la ville de Québec		Table Vélo des conseils de quartier et Ville	Transmis
	<u>18-01-08</u> Signature du mémoire du Regroupement de conseils de quartier de la ville de Québec portant sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme		Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec	Transmis
2018-03-15	<u>18-02-09</u> <u>Réflexion concernant l'élaboration d'une nouvelle catégorie de zonage (réf. Café Smith)</u>		Responsables de la ville	En cours
	<u>18-02-11</u> Adoption du mémoire en lien avec l'hébergement touristique qui sera présenté le 22 mars prochain		Comité sur l'hébergement touristique Ville OTQ Consultations publiques 21 et 22 mars	Transmis

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2017

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	577 \$	567 \$
Subvention à recevoir	0 \$	0 \$
	<u>577 \$</u>	<u>567 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	(voir note 4) 259 \$	(Voir note 4) 134 \$
Actif net		
Affecté	259 \$	134 \$
Non affecté	318 \$	433 \$
	<u>577\$</u>	<u>567 \$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

	2017	2016
	<hr/>	<hr/>
Produits	0 \$	0 \$
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1067 \$	1166 \$
Projet	\$	3705 \$
Subventions – Autres	200 \$	0 \$
	<hr/>	<hr/>
	1267 \$	4871 \$
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Fonctionnement	1258 \$	918 \$
Projets	0 \$	3854 \$
	<hr/>	<hr/>
	1258 \$	4772 \$
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits par rapport aux charges	9 \$	99 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	434 \$	335 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	318 \$	434 \$
	<hr/>	<hr/>
	318 \$	434 \$
	<hr/>	<hr/>

Au nom du conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

Note 4. Écriture de régularisation

Au bilan des États financiers de 2016, apparaît à ce poste un montant 134 \$ (100\$ + 34 \$), soit deux chèques émis en 2016 qui n'ont jamais été encaissés. Comme ceux-ci n'ont plus de cours légal et n'ont pas été réémis, il y a lieu de faire la présente écriture de régularisation pour ceux-ci afin de régulariser notre Bilan au 31 décembre 2017. À cette fin, un montant de 134 \$ n'apparaît plus au poste « Crédeur ».